

## 31<sup>e</sup> congrès de l'ASTED

### L'utilisateur : ses exigences et nos perspectives

25 au 27 octobre 2004

#### **Le PROJET TRAP : une expérience de coopération et de traitement partagé entre les bibliothèques universitaires québécoises**

Conférencières et conférencier :

Claire Boisvert,	Directrice des services techniques, Université du Québec à Montréal
Rita Buono,	Chargée de recherche, CRÉPUQ
Laura M. May,	Bibliothécaire-catalogueuse, Université Concordia
Marcel Plourde,	Chef de la section du catalogage, Division du traitement des fonds documentaires, Université Laval

#### **1 - Projet TRAP – Mise en contexte et historique**

Initié en 1999 par le Groupe de travail sur le traitement de la documentation (GTDD) du Sous-comité des bibliothèques de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), le **PROJET TRAP (TRaitment Partagé)** est un projet de traitement documentaire en coopération qui permet de répartir les responsabilités liées au catalogage et aux suivis des documents électroniques de certaines collections acquises en consortium par les bibliothèques des universités québécoises. Il est établi sur des mécanismes à la portée de tous, repose sur des politiques communes de traitement et représente un modèle original de coopération et de mise en commun des ressources et des expertises en vue d'une efficacité accrue et d'une amélioration de la qualité des services offerts à l'utilisateur. Le **PROJET TRAP** vise donc essentiellement deux objectifs : offrir un accès rapide aux collections de documents électroniques achetés en consortium et partager la responsabilité du traitement de ces collections entre les bibliothèques universitaires participantes. Nous verrons également que ce projet a eu d'autres incidences qui ne sont pas à négliger dans le milieu documentaire universitaire.

Au cours de cet atelier, nous présenterons l'historique de ce projet dans le contexte du développement des bibliothèques universitaires du Québec, les politiques documentaires qui ont été élaborées pour le supporter, ainsi que les mécanismes d'échange d'information et de distribution des titres qui ont permis sa mise en opération. Nous concluons en présentant les développements futurs que pourraient connaître ce projet.

En premier lieu il importe de situer dans quel contexte a évolué le **PROJET TRAP**. Le réseau documentaire des universités québécoises est constitué des bibliothèques des 18 universités et écoles affiliées qui le composent. On y retrouve des établissements universitaires anglophones et francophones tant publics que privés, ainsi que les grandes écoles affiliées que sont l'École Polytechnique, l'École des hautes études

commerciales ou l'École de technologie supérieure, de même que l'École nationale d'administration publique. Elles desservent en tout plus de 200,000 usagers, principalement les étudiants, professeurs, et chercheurs des universités québécoises et des grandes écoles affiliées. Le budget d'acquisition global de l'ensemble des bibliothèques universitaires du Québec était en 2002-2003 de plus de 51 millions de dollars, et plus de 31 millions de documents, dont environ 160,000 abonnements à des publications en série composent les collections des bibliothèques universitaires québécoises.

Le poids économique de ces bibliothèques est donc considérable et leur permet d'acquérir en consortium des ensembles de documents et de services à des prix beaucoup plus avantageux que si ces achats étaient négociés par chacune des universités. Le tout est donc plus grand que la somme de l'ensemble de ses parties. C'est ainsi que ces établissements ont été en mesure d'acquérir des ensembles importants de périodiques et de monographies électroniques, tel que les ensembles de NetLibrary, Proquest, ScienceDirect, Blackwell, Ebsco, pour ne nommer que ceux-ci, qui totalisent à eux seuls des milliers de titres. Cependant, qui dit achat de documentation dit également traitement documentaire. Les bibliothèques ont donc été rapidement confrontées à une somme importante de documents à traiter, dans un délai rapide, et ont vite reconnu que la meilleure façon de procéder rapidement au traitement de cette documentation était de partager l'expertise, de se doter de politiques de traitement documentaire communes, et de se répartir les collections en cause en fonction des capacités respectives des divers établissements.

C'est donc la masse de documents acquis en commun par les achats en consortium et devant être traités très rapidement qui a fait ressortir le besoin d'une meilleure collaboration entre les bibliothèques universitaires. Le contexte budgétaire difficile de la fin des années 1990 a également contribué à la naissance du traitement partagé. En effet, les bibliothèques universitaires ont connu au cours de la dernière décennie des compressions budgétaires importantes qui ont entraîné une diminution du personnel affecté au traitement, entraînant par le fait un questionnement sur l'importance de l'activité de catalogage, et sur les pratiques qui le sous tendaient.

Il va sans dire que le tout s'inscrit dans le contexte documentaire nord américain anglophone où le partage des ressources est une tradition presque centenaire, mais où les sources de catalogage sont majoritairement en anglais, surtout dans les domaines de la science et de la technologie, et fournissant des notices catalographiques de bonne qualité mais qui doivent être adaptées pour répondre aux besoins linguistiques de nos clientèles. L'intérêt de trouver une façon d'élargir le nombre de notices disponibles rapidement en français comme source de catalogage s'avérait donc encore plus important, de même que celui de faciliter le partage de la tâche de traitement d'une documentation toujours plus nombreuse.

Il faut noter également que le contexte économique né de la mondialisation des activités et la concurrence qui en découle donne à l'information documentaire une importance de plus en plus stratégique. Les membres de la communauté universitaire, étudiants

comme professeurs, exigent maintenant un accès rapide à l'ensemble de l'information à l'échelle planétaire.

En 1995-1996, le sous comité des bibliothèques de la CREPUQ, qui regroupe les directeurs des bibliothèques universitaires québécoises, mettait sur pied le Groupe de travail sur le traitement de la documentation a qui était confié le mandat d' «d'étudier l'intérêt et l'opportunité d'une coopération plus étroite entre les bibliothèques universitaires québécoises pour le traitement de la documentation ainsi que les modalités d'un éventuel partage des responsabilités ».

C'est par la mise en commun et le partage de leurs ressources documentaires, humaines et matérielles que les bibliothèques universitaires du Québec entendaient dorénavant assurer le développement planifié de leurs collections et de leurs services en vue d'en optimiser l'utilisation par l'ensemble des membres de la communauté universitaire québécoise.

Le groupe de travail devait donc examiner les moyens à mettre en œuvre en vue d'un meilleur partage des ressources allouées collectivement au traitement de la documentation, grâce à un partage des responsabilités du traitement entre les bibliothèques intéressées et à un accroissement des échanges de données ou d'expertises au sein du milieu documentaire universitaire.

Dans un premier temps, le Groupe de travail confia à Rosaire Caron de la Bibliothèque de l'Université Laval le soin de mener une revue de la littérature sur l'utilisation des catalogues de bibliothèque et l'implication sur le traitement. Cette revue de littérature permit de distinguer ce qui était important de l'accessoire en vue d'identifier un tronc commun d'éléments d'informations catalographiques minimales répondant aux besoins des usagers des bibliothèques universitaires du Québec. Selon les conclusions de cette étude, la recherche par sujet constitue le mode de recherche privilégiée par l'ensemble des usagers (48 %), la recherche par titre constitue 28 % des recherches, la recherche par auteur 22 %, dont 3.5 % seulement pour les organismes. La recherche par titre de collection constitue quant à elle une très faible proportion de l'ensemble des recherches, (3 %) effectuées.

Ces conclusion ainsi que les réflexions qui l'entourèrent conduisirent à l'élaboration de la Politique cadre pour le traitement de la documentation dans les bibliothèques universitaires du Québec en 1997 et à la rédaction de politiques particulières qui allaient paver la voie aux premières ententes de traitement partagé.

Avant l'adoption de la politique cadre, une enquête avait été tenue dans les bibliothèques afin de s'assurer qu'il n'y avait pas de contradictions entre l'élaboration d'une politique commune et le maintien de politiques locales dans les différentes institutions. On tenait donc compte directement de la capacité de chaque établissement d'endosser et de soutenir les politiques communes.

## **2 - Adoption de politiques documentaires communes**

La base du traitement partagé entre les bibliothèques universitaires québécoises repose donc en premier lieu sur des politiques et des procédures documentaires communes. Un des premiers efforts du groupe de travail en vue de faciliter le partage du traitement documentaire a donc été de rédiger des politiques ayant pour but d'harmoniser les politiques des différentes institutions. Ces politiques reposent en premier lieu sur la Politique cadre pour le traitement de la documentation dans les bibliothèques universitaires du Québec qui identifie les normes et éléments de données constituant le niveau minimal de traitement de la documentation que l'ensemble des établissements participants s'engagent à respecter.

### **Les objectifs de la politique cadre**

- Offrir aux établissements participants un cadre commun pour l'élaboration de politiques locales sur le traitement de la documentation, en fonction des besoins prioritaires des usagers des bibliothèques universitaires québécoises
- Favoriser l'évolution des pratiques de traitement de la documentation en regard de l'évolution rapide du phénomène documentaire et des comportements des usagers des bibliothèques universitaires, dans le contexte changeant de l'informatique documentaire et des réseaux télématiques
- Favoriser l'adoption de normes communes de traitement, dans le but de permettre aux usagers des bibliothèques universitaires du Québec de tirer pleinement avantage des interfaces d'interrogation répondant à la norme Z39.50 et de faciliter l'échange de notices catalographiques entre les établissements participants.
- Favoriser les initiatives de coopération pour le traitement de la documentation parmi les établissements participants contribuant ainsi à l'amélioration des services aux usagers des bibliothèques universitaires et à l'augmentation de l'efficacité des services de traitement de la documentation de ces établissements.
- Favoriser le partage des expertises et l'échange d'informations relatives au traitement de la documentation, notamment les politiques et procédures locales.
- Et finalement, de favoriser une approche réaliste quant à l'attribution de ressources locales consacrées au traitement de la documentation.

## **La portée de la politique cadre**

Les normes et les éléments de données retenus pour la politique cadre de traitement de la documentation constituent un niveau minimal que l'ensemble des établissements participants s'engage à respecter. Cependant, chaque établissement conserve la prérogative de déterminer un niveau enrichi de traitement en fonction de ses objectifs propres, de ses priorités et des besoins spécifiques des usagers de ses bibliothèques, tout en tenant compte des ressources qu'elle peut affecter à la fonction du traitement de la documentation.

L'adhésion à la présente politique implique l'adoption des normes communes pour le traitement courant à compter de son entrée en vigueur et n'entraîne aucune obligation quant à la mise à jour rétrospective des catalogues locaux. Par ailleurs, certaines collections particulières qui, en raison de leur nature et de leur type d'utilisation, commandent un traitement adapté, peuvent être exclues de l'application de la présente politique cadre. Chaque établissement conserve la prérogative de rendre, en tout ou en partie, ses notices catalographiques ou son fichier d'autorités conformes aux normes communes, en raison de priorités ou de particularités locales.

C'était donc une façon de reconnaître la spécificité des besoins des institutions, les caractéristiques propres des divers milieux documentaires, ainsi que l'historique des différents catalogues.

## **Les normes communes proposés par la politique**

- ... permettent aux usagers des bibliothèques universitaires du Québec de tirer pleinement avantage des interfaces d'interrogation répondant à la norme Z39.50
- ... facilitent l'échange de notices catalographiques entre les établissements participants
- ... favorisent les initiatives de coopération pour le traitement de la documentation parmi les établissements participants contribuant à l'amélioration des services aux usagers des bibliothèques universitaires et à l'augmentation de l'efficacité des services de traitement de la documentation de ces établissements.

## **Les normes retenues**

- Les formats de communication retenus sont les formats MARC
- Les normes bibliographiques seront les RCAA 2 appliquées selon les LCRI
- Les notices dérivées provenant de bibliothèques sources (LC, BNQ, BNC) ou de catalogues des bibliothèques universitaires qui appliquent cette norme ne sont modifiées que si elles contreviennent aux RCAA 2

- On s'entendait sur les types d'accès à fournir aux notices bibliographiques et sur les standards qui devaient conduire à leur normalisation, le cas échéant
- On reconnaissait l'importance de l'indexation matière, celle-ci devant permettre d'identifier adéquatement le sujet principal du document
- On spécifiait le type de notes important pour répondre aux besoins des usagers.

La politique cadre se terminait par le tableau des éléments de données minimaux que doit contenir une notice bibliographique pour les monographies, les publications en série, ainsi que les documents musicaux ou audiovisuels.

Cette politique cadre fut suivie de diverses politiques spécifiques, dont la Politique commune pour le traitement des périodiques électroniques accessibles en ligne dans les bibliothèques universitaires du Québec (1999 révisée en 2003), de la Politique commune pour le traitement des ressources internet dans les bibliothèques universitaires du Québec (2000), qui a été révisée pour donner naissance à la Politique commune pour le traitement des monographies électroniques accessibles en ligne dans les bibliothèques universitaires du Québec (2004). Sans entrer dans les détails de ces politiques, il importe de mentionner que le Groupe de travail sur le traitement de la documentation a privilégié la création de notices distinctes pour chacun des formats documentaires de façon à favoriser le partage des notices des documents.

Les récents développements dans les normes catalographiques comme par exemple la révision du chapitre 12 des RCAA2 a forcé le Groupe de travail à revoir sa politique commune sur le traitement des ressources internet pour tenir compte du fait de l'émergence des ressources intégratrices. Une nouvelle politique touchant spécifiquement le traitement de ces documents sera rédigée au cours de l'année 2004-2005.

Ces politiques que chacun des établissements s'est engagé à respecter constituent l'assise des ententes pour le partage du traitement entre les bibliothèques membres de la CREPUQ. On vous invite à consulter chacune de ces politiques sur le site Web de la Conférence des recteurs.

### **3 – Mécanismes de mise en opération du projet TRAP**

En février 2000, les membres du Sous comité des bibliothèques adoptaient les Lignes directrices pour le partage des responsabilités de traitement des périodiques électroniques entre les bibliothèques universitaires québécoises, élaborées par le Groupe de travail sur le traitement de la documentation. Ces lignes directrices impliquaient l'application d'une politique commune de traitement des périodiques électroniques accessibles à distance, l'intégration de la préoccupation du traitement au

moment de la négociation de l'achat d'un ensemble de périodiques électroniques, ainsi que la mise en place de moyens techniques fonctionnels et efficaces pour faciliter le partage des notices bibliographiques d'un catalogue à l'autre entre les différentes bibliothèques universitaires québécoises. Les moyens techniques prévoyaient l'utilisation de la norme Z39.50 pour le repêchage des notices, ainsi que la création de fichiers de notices en MARC de communication. Un des éléments importants de ces lignes directrices était les modalités établissant l'équité dans le partage de la tâche de catalogage. A cette fin, les bibliothèques universitaires québécoises ont été réparties en différents groupes distincts établis selon le critère ETC (Étudiants à temps complet). Les caractéristiques linguistiques des universités ont également été prises en compte pour permettre la participation dans le projet des universités anglophones.

On prévoyait également que les informations concernant les mises à jour seraient annoncées par l'intermédiaire de la Liste de discussion sur le traitement partagé créée à cette intention en mars 2000, et que, pour des fins d'archivages et de consultation ultérieure, les modifications seraient signalées de façon permanente à partir du site web de la CREPUQ. Cette liste de discussion, créée à l'initiative du Groupe de travail sur le traitement de la documentation, a de plus pour objectif de faciliter les échanges entre les divers responsables du traitement de la documentation et leurs collaborateurs.

Le premier groupe de quatre ententes de partage du traitement était adopté par le Sous comité des bibliothèques le 14 novembre 2000 pour les ensembles de ABI-Inform, Research Library, Project Muse, Eurêka, et MCB University Press. Les modalités des ententes de traitement partagé prévoyaient les responsabilités des établissements traitants les notices.

- traitement prioritaire dans son catalogue de tous les titres de la collection afin de fournir rapidement aux autres institutions la possibilité d'importer les notices dans leurs catalogues respectifs
- maintien d'un lien privilégié auprès de l'éditeur ou du fournisseur afin d'être informé rapidement des changements apportés à la collection, par exemple les titres retranchés, ajoutés, les périodes de couvertures, les changements d'adresses électroniques s'il y a lieu
- la communication rapide et efficace aux autres institutions, par l'intermédiaire de la liste de discussion à laquelle sont abonnés les responsables du traitement et qui sert également de véhicule d'échange pour partager l'information sur les questions relatives au catalogage, pour présenter les nouvelles politiques de traitement de la CRÉPUQ et les commenter.

Dans le but de but de faciliter l'échange de l'information, les messages ont été normalisés selon un modèle de communication afin que l'information soit présentée de façon uniforme. Les établissements participants ont de plus la responsabilité d'archiver

les mises à jour. Les autres établissements ont la responsabilité de vérifier si le titre signalé fait partie de leur abonnement, d'aller chercher les titres sur le site de l'établissement responsable de la mise à jour, et de modifier les adresses électroniques localement en conformité avec les autorisations d'accès aux titres.

C'est le rôle du Groupe de travail de faire la répartition des blocs de traitements à effectuer en fonction des critères élaborés plus haut. Le Groupe de travail se base sur un tableau intitulé **Liste de produits faisant l'objet d'ententes de traitement partagé**, qui a été réalisé et qui est mis à jour par Madame Jessie Daigle, bibliothécaire à l'Université de Sherbrooke. Ce tableau présente les différents produits, le nombre de titres de l'ensemble, la bibliothèque qui est responsable du traitement, celle qui s'est engagée à effectuer le suivi, ainsi que les établissements abonnés. On y a récemment ajouté la fréquence de mise à jour ainsi que la dernière mise à jour effectuée.

#### **4 – Bilan et Perspectives d'avenir**

C'est ainsi que le **Projet TRAP** a conduit à une nouvelle façon d'envisager le traitement documentaire au sein des bibliothèques universitaires québécoises puisque son double objectif, l'accès rapide aux collections et la non duplication des efforts consentis au catalogage de ces collections, a requis, au préalable, un vaste consensus parmi des bibliothèques universitaires de taille, de culture et de langue d'usage différentes, sur des politiques et des pratiques de traitement communes.

En se dotant de mécanismes de communication simples et à la portée de tous, le Groupe de travail sur le traitement de la documentation a en outre permis la réunion de l'ensemble des personnes affectées au traitement de la documentation dans les bibliothèques universitaires autour des mêmes préoccupations professionnelles. Il a permis la constitution d'un terrain d'échange fructueux entre les représentants des services de traitement des bibliothèques universitaires, permettant d'organiser des formations répondant aux besoins des intervenants du milieu, de constituer une communauté de pratique, et d'élargir le réseau de contacts et de personnes ressources

Le projet TRAP a fondamentalement eu une incidence directe sur la qualité des services rendus aux usagers en mettant à leur disposition plus rapidement l'ensemble des notices auxquelles les bibliothèques sont abonnées. De plus, l'adhésion par les bibliothèques à des normes communes a permis de rehausser la qualité du catalogage pour ces documents et d'en normaliser l'accès pour l'ensemble des bibliothèques.

Après quatre ans de fonctionnement, le **Projet TRAP** a permis de répartir le traitement de plus de 15,000 titres de périodiques électroniques entre les bibliothèques universitaires du Québec. A cet ensemble impressionnant, il faut ajouter tout près de 3000 titres de monographies électroniques constituées principalement d'une collection importante de NetLibrary et de l'ensemble des publications en ligne de l'OCDE.

En reconnaissance de cette initiative, le projet TRAP a reçu en juin 2004 deux prix d'excellences à l'occasion du Congrès de la Canadian Library Association à Victoria. Le Prix d'OCLC Canada et de la CLA pour le partage des ressources, souligne les réalisations, le leadership et l'apport exceptionnel en matière de partage des ressources au Canada. En lui octroyant ce prix, le jury a reconnu au Projet TRAP une approche novatrice au partage de la responsabilité du traitement et du suivi des périodiques électroniques acquis en commun par les 18 établissements universitaires québécois. Le Prix de la Canadian Association of College and University Libraries (CACUL) pour l'innovation vise quant à lui à reconnaître des initiatives et des projets des bibliothèques d'établissements d'enseignements supérieur qui, grâce à une perspective d'innovation, contribuent de manière significative au développement des bibliothèques et de la pratique professionnelle dans le milieu académique.

En s'appuyant sur l'expérience acquise le Groupe de travail sur le traitement de la documentation a entrepris une réflexion sur un élargissement du partage, au delà du traitement des titres acquis par les achats en consortium, aux publications gouvernementales et internationales et aux achats locaux dont les titres pourraient se retrouver dans plus d'un catalogue des établissements de la CREPUQ..

Le Groupe de travail a inscrit à son plan d'action pour l'année 2004-2005 d'amorcer une réflexion sur la faisabilité d'une mise en commun des fichiers locaux d'autorités ou même, qui sait ?, de la constitution d'un fichier commun d'autorités au bénéfice de l'ensemble des universités québécoises.

Le Groupe de travail se penchera également sur la possibilité de partager des applications technologiques développées localement dans chacun des établissements. On pense à des tables de conversion ou des filtres permettant de modifier les notices catalographiques lors de l'importation en lot, de logiciels de comparaisons de listes à partir des ISSN, etc.